

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2022

La séance commence à 21h05.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Roxane LACUBE, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Absente excusée : Christine BISCANS.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

M le Maire souhaite rajouter un sujet à l'ordre du jour : Fond National de Péréquation des ressources communales et Nationales. Le conseil donne son accord.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril

Après quelques précisions concernant le budget au sujet de l'aire de lavage et de remplissage le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Signature des comptes rendus et des délibérations.

- Fond National de Péréquation des ressources communales et Nationales.

Il s'agit de dotations de l'Etat distribuées par l'Agglo et qui permettent aux communes de réaliser des travaux minimes sans avoir à demander des subventions. Il nous avait été attribué 2500 € environ en 2021.

Les membres du conseil sont d'accord pour engager la démarche d'attribution.

- Réfection du mur de la cour de l'école

La commune a obtenu trois devis pour ce chantier.

La société MAGGI présente un devis de 29 680€ HT, la société LEDOGAR 32 054, 40 € HT et la société RAVALTEC 34 050€ HT.

Les membres du conseil optent pour revoir l'obtention de subventions.

- Gestion de la consommation de l'eau potable

La source commence à baisser son débit. M le Maire relève tous les jours la consommation d'eau du village. Il a été réparé cette année des fuites importantes sur les canalisations du village. L'Agglo a accepté de mettre en place des compteurs de branche afin de déceler des fuites résiduelles.

La commune demande aux habitants une vigilance accrue afin d'éviter des risques de pénurie.

- Gestion de la borne à eau agricole

Une réunion a eu lieu à Servies afin de discuter de la création d'une borne à eau agricole commune au territoire du Val de Dagne.

M le Maire a précisé qu'Arquettes n'était pas intéressé vu que la borne à eau communale était en voie de finition.

Le problème se situe surtout au niveau du nettoyage des pulvérisateurs.

Une solution peut être trouvée pour les viticulteurs n'étant pas d'Arquettes et dont la commune ne possède pas d'aire de lavage qui consisterait en un forfait payant pour les mètres cube nécessaires et le certificat du nettoyage des pulvérisateurs dans des conditions réglementaires.

Afin d'affiner la compréhension des élus qui le désirent, une visite des aires de lavage et de remplissage de Monze et de Tournissan est prévue.

– Chantiers en cours

La fin du chantier de la rue du Sarrat est en vue. Le goudronnage est prévu la dernière semaine de mai.

En fonction des restes financiers des travaux il faudra choisir les chemins ruraux à réparer.

La fin du chantier de l'éclairage public arrive à son terme, toutefois des adaptations de voisinage seront négociés.

– Questions diverses

Mme DECOMBES a offert un filet de tennis accompagné des poteaux de soutien à la commune. Une demande de devis va être faite afin de réparer le terrain par lui-même. La gestion sera assurée par une régie municipale.

M CREUSO a sollicité certaines personnes afin de se porter partie civile dans une action qu'elle voudrait intenter contre le Maire et le premier adjoint au sujet de la vente à ce dernier d'un morceau du chemin des Soubiranos. Ces personnes ont décliné l'offre. M le Maire et son adjoint tiennent à préciser que cette vente s'est faite en toute transparence et en toute légalité afin, justement, de couper court à ce genre de manœuvre diffamatoire. A leurs yeux cette démarche mensongère et intentionnelle n'abaisse que leurs auteurs.

M le Maire en profite pour donner des informations sur l'état du procès intenté par le GAEC. La Cour d'appel de Marseille a donné raison à la commune et le GAEC a décidé de se pourvoir en cassation.

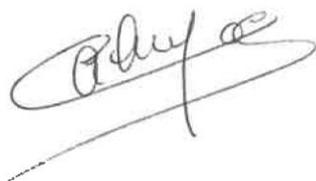
Une lettre de M P. DURAND arrivée en mairie proteste contre l'édification par M V. FONT d'un pilier de portail empiétant sur le domaine public et gênant le bon usage de la voie publique. Une vérification sur le plan de bornage va être effectuée et chacun devra se soumettre à la raison de l'intérêt public.

Le chemin de la Foundala laisse apparaître un certain encombrement qui devrait être solutionné dans l'intérêt de tous les usagers.

Après débat il est nécessaire de préciser que l'employé municipal est sous les ordres du Maire et du Maire seul.

La séance se termine à 00h00.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

